

CONDITIONS DE LOCATION

MODALITES ET PRIX DE LOCATION

Location par période de 7 jours (semaine, quinzaine, 3 semaines, mois), du samedi 16 heures jusqu'au samedi 10 heures au plus tard.

Les charges d'eau et d'électricité, sont incluses dans le prix de location. Ne sont pas compris l'assurance et la taxe de séjour (selon les communes). Un supplément est demandé pour le chauffage en basse saison.

Frais de dossier : 20 €

RESERVATION

25 % à l'ordre de l'agence. Pour réserver les locaux, le locataire devra renvoyer la somme prévue pour la réservation, à titre d'arrhes durant 8 jours et d'acompte au-delà. En cas de dédit, ce loyer restera acquis au bailleur et le solde sera dû. Il est remboursable uniquement si la défection est signifiée dans les 8 jours de l'envoi du chèque et plus de 5 mois avant le début de la location.

Solde payable 1 mois avant la mise à disposition des lieux. (Chèques vacances acceptés)

ANNULATION

Il est donc conseillé de souscrire le contrat d'assurance annulation et multirisques ci-joint. Si cette annulation intervient assez longtemps à l'avance pour permettre la recherche d'un autre locataire, et si les locaux se retrouvent effectivement reloués, le bailleur pourra décider de rembourser cette somme, déduction faite des frais de dossier et des frais éventuellement entraînés pour la relocation.

DEPOT DE GARANTIE

Afin de garantir l'état des lieux durant votre séjour dans le meublé, un dépôt de garantie dont le montant sera indiqué sur le contrat, vous sera demandé à l'entrée dans les lieux. Il sera retenu, le cas échéant, la valeur des objets cassés ou manquants, le prix du nettoyage de la literie et du ménage, si celui-ci n'est pas fait.

- *Nous vous demandons de toujours choisir une location correspondant, en literie, au nombre de personnes (enfants compris) devant occuper les lieux, les propriétaires étant en droit de refuser un nombre supérieur à celui prévu sur nos fiches de contrat. Si nous constatons un nombre de personnes supérieur à celui autorisé par le contrat, le propriétaire sera en droit de retenir un dédommagement sur le dépôt de garantie.*
- *Les animaux ne sont admis qu'après accord des propriétaires : veuillez donc nous aviser sans retard, si vous prévoyez d'en avoir avec vous. Si nous constatons la présence d'un animal sans accord préalable, le propriétaire sera en droit de refuser la location ou d'exiger un dédommagement.*
- *Sont fournis : la vaisselle, les ustensiles de cuisine, les couvertures. Ne sont pas fournis les draps et le linge de maison.*
- *Chaque locataire devra s'assurer pour la durée du séjour soit par le biais de son assurance soit par l'assurance « allo vacances » proposée par l'agence.*
- *Chaque locataire est tenu de rendre le logement dans un état impeccable. Si le ménage n'est pas effectué, les frais de nettoyage seront déduits du dépôt de garantie.*